

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28/02/2025

Commune de St Bonnet les Allier

Présents : M. DECOMBE Emeric, M. DUMONT Fabrice, M. LABONNE Didier, M. AMBLARD Patrick,
Mme TARRIT Maryse, Mme BONHOMME Sabrina et Mr FERREIRA Manuel

Absent (excusé) : Mme MEUNIER Elise

Secrétaire de séance : Mme AUXERRE Céline

Conseil municipal du 28 février 2025 à 19h à la mairie

1) **Approbation du PV du dernier conseil à l'unanimité**

Le procès-verbal de la séance précédente du 16 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité.

2) **Délibération pour l'adhésion au contrat collectif pour la garantie prévoyance souscrite avec le CDG63 et fixation du montant de participation**

Les membres du conseil ont émis un avis favorable pour adhérer au contrat collectif concernant la garantie prévoyance.

Le montant sera de 50% à la charge de l'employeur et 50% à la charge de l'employé.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Mr Le Maire à signer ce contrat.

Délibération numéro 28022025-001 adoptée à l'unanimité

3) **Subvention du Conseil Régional pour la toiture de la salle polyvalente**

Une subvention avait été demandée au Conseil Régional, pour la rénovation de la toiture de la salle polyvalente il y a un an.

Celle-ci a été accordée mais à ce jour, le montant n'est pas connu.

Acceptation à l'unanimité de cette subvention par le CM.

Délibération numéro 28022025-002 adoptée à l'unanimité

4) **Secrétaire de séance permanent**

Dès à présent, les délibérations doivent être signées par les secrétaires de séances.

Le conseil municipal désigne à l'unanimité, Mme Tarrit Maryse afin qu'elle signe ces documents.

Délibération numéro 28022025-003 adoptée à l'unanimité

5) Point sur le recensement

Ce recensement a eu lieu du 17 janvier 2025 au 15 février 2025. 100% des logements ont été qualifiés. Il y a eu 97% de réponses dont 85% fait par internet.

Ce travail a aussi permis de recenser les résidences secondaires.

L'agent du recensement a été, dans l'ensemble bien accueilli, excepté chez deux personnes qui se sont montrées hostiles.

6) Attribution du logement rue Derrière les écoles

Ce logement va être libéré le 30 mars 2025 par son occupante actuelle.

Une famille, répondant à tous les critères, a déposé son dossier de candidature il y a deux semaines. Le CM vote à l'unanimité l'attribution de ce logement à cette famille.

7) Avis du conseil municipal sur la participation au label 2025 « villes où il fait bon vivre »

St Bonnet est bien placé au classement national concernant les « villes où il fait bon vivre ».

Au niveau départemental, nous sommes classés 3^{ème} sur les 242 villages de moins de 500 habitants.

La participation à ce label engendre des frais (droits d'adhésions annuels) c'est pourquoi, le conseil vote à l'unanimité pour ne pas adhérer à ce label 2025.

8) Avis du conseil municipal sur la participation au Label Ville prudente 2025

Même si notre village rentre parfaitement dans les critères, le CM a voté à l'unanimité, pour ne pas adhérer à ce label également qui est géré par La Prévention Routière et qui engendre des coûts pour la commune.

9) Points sur les commissions internes et externes

- SEMERAP : Réduction de son déficit à 200 000€ sur les 1 400 000 € annoncés pour se faire, les usagers ont dû payer 10€ de taxe de plus afin de combler ce déficit.
- Commission des écoles : Directeurs et enseignants ont reparlé de la semaine des 4 jours
Aucune délibération n'a eu lieu à ce jour mais une période de concertation et de vote est prévue.

10) Questions diverses

- Emplacement pour le kiosque à pizzas : M le Maire a fixé une date limite au 15/03 au prestataire JUST QUEEN qui devait s'installer la machine. Celui-ci ayant des délais importants de livraison, il ne donnera certainement pas suite. Une autre pizzeria va être contactée.
- Caméra : la mairie envisage d'installer une caméra, au niveau des points d'apports collectifs (bouteilles, cartons, déchets ménagers) situés en bas de notre village au vu nombre croissant d'incivilités constatées.
- Inter-village : Un inter-village, organisé par la commune de St Georges, va avoir lieu le 5 juillet avec la commune de St Maurice et St Bonnet si nous pouvons constituer une équipe. Une communication sera ultérieurement envoyée et/ou affichée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 23.

Le Maire,
Emeric DECOMBE

Le secrétaire de séance,
Céline AUXERRE